

Adoption par le Conseil d'administration le 26 novembre 2025

Date d'entrée en vigueur: 1er mai 2026

Droits d'admission	Payables au SRAM au moment du dépôt de la demande
Étudiant qui a fait des études au Québec	30,00 \$
Étudiant qui a fait des études hors Québec	80,00 \$
Candidatures internationales	85,00 \$

Temps plein	Avant début cours	
	Paiement	Remboursement
<i>Programmes crédités offerts à temps plein</i>		
Droits d'inscription	20,00 \$	20,00 \$
Droits afférents	25,00 \$	25,00 \$
Droits de toute nature	70,50 \$	70,50 \$
Contribution facultative – Fondation	15,00 \$	15,00 \$
Total	130,50 \$	130,50 \$

Temps partiel	Montant par cours	
	Paiement	Avant début cours
<i>Programmes et cours crédités offerts à temps partiel</i>		
Droits d'inscription	5,00 \$	5,00 \$
Droits afférents	6,00 \$	6,00 \$
Droits de toute nature	18,00 \$	18,00 \$
Contribution facultative – Fondation	15,00 \$	15,00 \$
Total	44,00 \$	44,00 \$

Note importante

À la Formation continue, les frais sont remboursables à 100 % avant le début des cours auxquels l'étudiant est inscrit en cas d'annulation des cours par le collège, ou dans le cas où l'étudiant remplit le formulaire de désinscription de cours, disponible en ligne, au plus tard le jour précédent le début des cours. Aucun remboursement ne sera effectué après le début des cours.

Droits de scolarité pour les cours non crédités ou les ateliers de perfectionnement

Cours synchrones : Les frais sont remboursables en totalité dans le cas où la Formation continue retire l'offre de cours ou encore dans le cas où l'étudiant donne un avis écrit confirmant sa désinscription **cinq jours ouvrables** avant le début de l'activité. L'obtention de l'attestation est conditionnelle à 80 % de présence à l'activité.

Cours asynchrones : Aucun remboursement ne sera effectué lorsque les codes seront attribués. Toutefois, les frais sont remboursables en totalité seulement dans le cas où la Formation continue retire l'offre de cours.